Test Control
Équipements de Travail et Installations Électriques

SADE SA

33, rue du Manoir de Servigné
CS 23 906
35039 RENNES Cédex

Affaire n° **3174**
Rapport n° **106392** - 7 pages

Vérification des appareils de levage

Contrôle effectué en application de l'arrêté du 01 mars 2004
Vérification périodique avec essais en charge

Equipement concerné
Pelle hydraulique utilisée en levage



Établissement concerné
SADE SA
Centre de Travaux de Nantes
4, rue du Coutelier
Case Postale N°2
44805 SAINT HERBLAIN Cédex

Lieu d'intervention
Chantier :

44 Carquefou

Identification de l'équipement
N° Client : 019-838
Marque : HITACHI Modèle : ZX140W
CMU : 5650 kg
Année de fabrication : 2014 - Date de mise en service : Non communiquée
N° Constructeur : HCMLAA5ZE00060267
Marquage : CE

Compteur : 13760 heures

Contenu de la vérification :
Examen d'état de conservation
Essais de fonctionnement

Date d'intervention : 24/07/2025
Date d'envoi du rapport : 26/07/2025

Conclusions de la vérification :
Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

Nous avons été accompagné lors de la vérification par
M. COURTOIS
Un rapport provisoire a été remis à
M. COURTOIS

cofrac INSPECTION
Accréditation n° 3-058
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Vérificateur :
Emmanuel COSSE

Conditions de la vérification

A l'attention du chef d'établissement

Ce rapport de contrôle a été rédigé avec le plus grand soin. Les informations présentes dans ce rapport sont portées à la connaissance du chef d'établissement, dont la responsabilité est engagée.

Abréviations

Ral	Ralentisseur	Coll	Anti-collision	Obs.	Observation
FdC	Fin de course	Rru	Résitance à la rupture		
Surc	Surcourse	CMU	Charge maximale d'utilisation		

Nota :
- Notre mission concerne la vérification des éléments normalement accessibles et visibles sans démontage, ni nettoyage. La conformité aux règles CE, la vérification des notes de calculs et plans d'études ne rentrent pas dans le cadre de la mission.
- La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.
- Un carnet de maintenance doit être établi et tenu à jour suivant l'arrêté du 02/03/2004, l'examen de son contenu est exclu de la mission.
- Les photos de ce rapport sont insérées à titre indicatif, elles ne représentent pas systématiquement l'équipement même et son lieu de vérification.

Légende des éléments constitutifs soumis à la vérification du rapport :

(a) L'examen de l'état de conservation est réalisé uniquement lors des vérifications générales périodiques et avant remise en service.

(c) Examen réalisé uniquement lors des vérifications avant remise en service.

1 Les moyens de prévention contre les risques d'origine électrique doivent, faire l'objet des vérifications spécifiques prévues la réglementation applicable aux installations électriques

6 Conformité limitée aux risques de chute de l'opérateur à partir du poste de conduite.

8-3 Le retour au point neutre des organes de service est exigé au moins pour tous les mouvements concourant au levage de la charge (levage, relevage, télescopage).

9 Verrouillage hydraulique ou mécanique des stabilisateurs.

10 Vérification limitée à la retombée automatique du frein en l'absence d'énergie ou de manœuvre.

15 Pour les appareils neufs, essais de fonctionnement ou épreuves suivant que le responsable de la mise sur le marché s'est assuré ou non de l'aptitude à l'emploi de l'appareil et de ses supports.

16 Ne concerne que les appareils marqués CE

17 Pour les appareils montés sur véhicules porteur routier, la vérification des freins du véhicule porteur est exclue de la mission : voir rapport de contrôle technique du véhicule.

18 Appareils alimentés par une source d'énergie extérieure

21 Les éclairages incorporés dans des armoires sont exclus de la vérification.

22 Vérification limité à l'état de fonctionnement apparent.

23 Mission complémentaire sur demande

35 Concerne la disposition de compensation d'horizontalité des bras de fourche sur chariots à portée variable

38 Présence obligatoire d'un verrouillage mécanique: - dans le cas d'extensions manuelles
- en l'absence de dispositifs normalement fermés au repos dans le cas d'extensions articulées hydrauliques sujettes à un déplacement dans un plan vertical en position route. La présence d'un verrouillage mécanique en position route n'est pas requise dans le cas d'extensions mues mécaniquement à déplacement horizontal.

51 L'essai est limité à un essai en charge dans les conditions normales de fonctionnement, il ne comprend pas d'essai sur défaillance de l'alimentation en énergie des mécanismes des mouvements concourant au levage.

52 L'examen du contenu des consignes, lorsqu'elles existent, est exclu de la prestation.

53 Cas des protecteurs mobiles

54 Examen limité au respect des caractéristiques des pneumatiques précisées dans la notice d'instruction, le cas échéant.

55 Applicable aux grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules et chariots à portée variable marqués CE, de capacité supérieure ou égale à 1000kg ou à 40kN.m
Pour les grues mobiles et grues auxiliaires de chargement de véhicules non marquées CE, se reporter aux dispositions du guide de mise en conformité préfacé par le directeur des relations du travail.
Les chariots à portée variable non marqués CE et les pelles de terrassement équipées en levage marquées CE doivent être équipés au minimum d'un avertisseur de surcharge.
Les autres engins de terrassement équipés en levage et ceux non marqués CE ne sont pas visés.

57 Appareils d'occasion

59 Linguet ou dispositif équivalent

Précisions sur la lecture des éléments constitutifs soumis à la vérification du rapport :
- La présence d'une ligne « Nature » ou « Mode », signifie que la disposition et/ou le dispositif correspondant, s'ils existent,sont vérifiés et indique, s'il y a lieu, les modalités d'appréciation.
- Les lettres "MS" dans les lignes « Nature » ou « Mode » signifient que la disposition et/ou le dispositif correspondant sont vérifiés dans le seul cas des vérifications avant Mise en Service.
- Les lettres "MRS" dans les lignes « Nature » ou « Mode » signifient que la disposition et/ou le dispositif correspondant sont vérifiés dans le seul cas des vérifications avant Mise ou Remise en Service.
- Le terme "Présence" dans la ligne « Nature » signifie que la disposition et/ou le dispositif correspondant sont exigés et qu'il est vérifié qu'ils existent.
- Le terme "Réalisation" dans la ligne « Nature » signifie que les conditions de réalisation de la disposition et/ou du dispositif correspondant, lorsqu'ils existent, sont vérifiées.
- Le terme "Examen de montage et d'installation" dans la ligne « Nature » signifie qu'il est vérifié que le montage et l'installation de l'élément cité en objet sont réalisés conformément à la notice d'instructions.
- Le terme "Manœuvre" dans la ligne « Mode » signifie que le vérificateur peut, en cas de doute, se substituer au conducteur mis à disposition par l'utilisateur pour s'assurer de la réalité des conditions de l'arrêt du mouvement ou de l'efficacité du dispositif ou de la disposition après l'essai par le conducteur.

Conditions de la vérification

Conditions de la vérification

Mise à disposition de la notice d'instructions :	Non
Mise à disposition de la déclaration ou certificat de conformité :	Non
Carnet de maintenance mis à disposition :	Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition :	Oui
Mise à disposition par écrit de l'examen d'adéquation :	Sans Objet
Mise à disposition des informations nécessaires, notamment les données relatives au sol, à la nature des supports, aux réactions d'appui au sol, fixations, en tenant compte le cas échéant des effets dus au vent :	Sans Objet
Mise à dispositions des attestations de conformité des câbles :	Sans Objet
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves :	Oui
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner :	Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil :	Oui
Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire :	Oui

Modifications apportées sur l'équipement

Aucune modification apparente apportée sur l'appareil.

Parties non vérifiées

Voir Nota page 2 du rapport

Liste récapitulative des observations



Il n'y a pas d'observation à signaler pour cet équipement de travail.

Descriptif

Capacité

CMU : 5650 kg

Hauteur en m	Portée en m 3,000	7,700		
	5650 kg	1350 kg	(sur	stab.)

Descriptif

Description
Châssis automoteur sur pneu
1 lame hydraulique et 2 stabilisateurs
Energie : thermique
Flèche 4 éléments avec déport balancier 2,52 m
Essuie glace - Rétroviseurs - Eclairage - Ceinture de sécurité

Equipements de préhension et / ou interchangeables
Anneau

Dispositifs de protection divers
Limiteur de débit
Limiteur de pression
Dispositifs normalement fermés au repos sur les mouvements concourant au levage
Asservissement accoudoir levé / mouvements

Indicateurs
Indicateur de moment
Signal sonore de recul
Avertisseur sonore
Caméra de vision

Eléments constitutifs soumis à la vérification

1 - Accès installés à demeure

1.1 - Accès au(x) poste(s) de conduite
Nature : Etat (a) - Présence - Réalisation - Examen de montage et d'installation (c)
Mode : Examen visuel - Appréciation dimensionnelle

1.2 - Autres accès pour entretien, vérification
Nature : Etat (a) - Réalisation - Examen de montage et d'installation (c)
Mode : Examen visuel - Appréciation dimensionnelle

2 - Châssis - Porteur (fixe ou mobile)

2.1 - Châssis (traverses, longerons)
Nature : Etat (a) - Examen de montage et d'installation (c)
Mode : Examen visuel

2.2 - Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)
Nature : Etat (a) - Examen de montage et d'installation (54) (c)
Mode : Examen visuel

2.3 - Stabilisateurs
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Réalisation (9)
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement - Manoeuvre

2.4 - Blocage de suspension
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

3 - Charpente

3.1 - Tourelle - Chevalet
Nature : Etat (a) - Examen de montage et d'installation
Mode : Examen visuel

3.2 - Flèche - Flèchette
Nature : Etat (a) - Examen de montage et d'installation
Mode : Examen visuel

3.4 - Contrepoids (fixations)
Nature : Etat (a) - Examen de montage et d'installation
Mode : Examen visuel

4 - Source d'énergie

4.1 - Dispositif de séparation général
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Présence (18)
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement - Manoeuvre

4.2 - Equipements et canalisations (1)
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

4.3 - Protection des pièces nues sous tension (1)
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

5 - Eclairage incorporé à l'appareil

5.1 - Eclairage de la zone de travail
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

6 - Poste(s) de conduite

6.1 - Constitution, Fixations, Plancher
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

6.2 - Protection contre les chutes de hauteur (6)
Nature : Etat (a) - Présence - Réalisation - Examen de montage et d'installation (c)
Mode : Examen visuel - Appréciation dimensionnelle

6.3 - Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS)
Nature : Etat (a) - Examen de montage et d'installation (c)
Mode : Examen visuel

6.4 - Visibilité (vitrage, essuie glaces, rétroviseur)
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

6.5 - Chauffage
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

6.6 - Extincteur en cabine
Nature : Présence
Mode : Examen visuel

6.7 - Siège
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

6.8 - Eclairage
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

6.9 - Ceinture de sécurité
Nature : Etat - Fonctionnement - Présence
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

7 - Organes de service et de manoeuvre

7.1 - Mise en marche - Arrêt normal - Sélecteur
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Présence
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement - Manoeuvre

7.2 - Interdiction d'emploi (appareils mobiles)
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Présence
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement - Manoeuvre

7.3 - Identification des organes de service
Nature : Etat (a) - Présence
Mode : Examen visuel

7.4 - Retour automatique au point neutre
Nature : Fonctionnement - Présence
Mode : Essai de fonctionnement - Manoeuvre

7.6 - Avertisseurs sonores et lumineux
Nature : Fonctionnement
Mode : Essai de fonctionnement

7.7 - Indicateurs (22)
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

8 - Suspentes - Tambours - Poulies - Dispositifs de préhension

8.5 - Autres dispositifs de préhension
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Examen de montage et d'installation
Mode : Examen visuel

9 - Mécanismes

9.1 - Groupes moto réducteurs
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

9.2 - Organes de transmission, Accouplements
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

9.3 - Vérins et canalisations
Nature : Etat (a) - Fonctionnement
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

9.4 - Freins des mouvements concourant au levage
Nature : Fonctionnement - Présence - Réalisation (10)
Mode : Essai de fonctionnement

9.5 - Limitation de la vitesse (absence d'emballement)
Nature : Fonctionnement (51)
Mode : Essai de fonctionnement

9.6 - Freins de mouvement d'orientation
Nature : Fonctionnement
Mode : Essai de fonctionnement

9.7 - Freins du mouvement de translation
Nature : Fonctionnement - Présence
Mode : Essai de fonctionnement (17)

9.8 - Frein d'immobilisation en translation
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Présence
Mode : Essai de fonctionnement (17)

9.9 - Protection des organes mobiles de transmission
Nature : Etat (a) - Présence
Mode : Etat (a) - Essai de fonctionnement (53)

10 - Dispositifs de sécurité

10.1 - Dispositifs de sécurité
Nature : Fonctionnement - Présence
Mode : Essai de fonctionnement

10.6 - Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route (autres que les extensions de stabilisateurs)
Nature : Etat (a) - Fonctionnement - Présence
Mode : Examen visuel - Essai de fonctionnement

11 - Prescriptions diverses

11.1 - Affichage capacité - Tableau des charges
Nature : Etat (a) - Présence - Examen de montage et d'installation (c)
Mode : Examen visuel

11.2 - Consignes de sécurité (lisibilité) (52)
Nature : Etat (a)
Mode : Examen visuel

11.3 - Notice d'instructions
Nature : Examen de montage et d'installation (MRS) (c)

11.4 - Déclaration de conformité (16) - Marquage CE (16) - Certificat de conformité (57)
Nature : Examen de montage et d'installation (MS) (c)

Essais et / ou épreuves

Condition des essais et / ou épreuves

Circonstances
Vérification périodique avec essais en charge

Etat réglementaire de l'appareil lors de sa mise en service dans l'établissement
Appareil maintenu en service

Essais et / ou épreuves

Dispositifs soumis à essais et / ou épreuves en charge et / ou concourant au travail	Charge de référence	Coeficient d'essais ou d'épreuve	Charge d'essais ou d'épreuve disponible	Durée en heure	Portée en m	Résultat
Tous mécanismes	1 350 Kg	1	1 350 Kg		7,70	Satisfaisant
Indicateur de moment - Déclenchement en latéral à : 1400 kg	1 350 Kg				7,70	Satisfaisant

Constats après essais et / ou épreuves

Essais satisfaisants